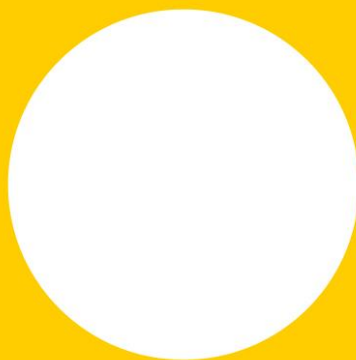




**RAPPORT
ANNUEL**

EPIC Bpifrance

2016





SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	4
1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance	4
1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance	4
1.3. Gouvernance	5
1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs	6
1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2016	6
1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2016	7
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	11
2.1. Organigramme capitalistique	11
2.2. Organigramme fonctionnel	12
2.3. Organigramme du Réseau	13
3. COMPTES CONSOLIDÉS	14
4. COMPTES INDIVIDUELS	42
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
5.1. Rapport sur les comptes consolidés	59
5.2. Rapport sur les comptes individuels	62

1. RAPPORT DE GESTION

1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance, ci-après également dénommé l'« **EPIC** »), et de la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement). BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA), compagnie financière nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'Etat via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) est devenue une filiale de Bpifrance SA, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenues Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de ses filiales, de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.



Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies ;
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties.

1.3. Gouvernance

En 2016, le Conseil d'Administration de l'EPIC Bpifrance s'est réuni à quatre reprises. Lors de ses séances, il a, notamment :

- arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
- approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice 2015 ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (« Action prêts pour l'industrialisation Prêts croissance Industrie »),
- arrêté la nouvelle méthodologie de détermination de rémunération de la garantie des émissions de titres de créance moyen long terme de Bpifrance Financement
- constaté l'existence de réserves distribuables qui ont permis de verser à l'Etat un dividende de 57 M€ ;
- autorisé la signature d'une convention relative au prêt FEDER Innovation avec la collectivité territoriale de Corse.
- autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente aux Plans de Financement 2017 de Bpifrance Financement ;
- approuvé le budget de fonctionnement 2017 de l'EPIC Bpifrance sous réserve des accords ministériels liés ;

1.3.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2016

Président du Conseil d'administration

Pierre LEPETIT¹, Inspecteur général des finances

Administrateurs représentant l'Etat

Benjamin GALLEZOT

Adjoint au Directeur Général de la Direction Générale des Entreprises (DGE)

François JAMET

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère de la Recherche

Arnaud JULLIAN

Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction à la Direction du Budget

Françoise LOMBARD²

Directrice Adjointe des Participations à l'Agence des participations de l'Etat

Sébastien RASPILLER³

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

¹ Nommé par décision ministérielle le 30 septembre 2014 puis par Décret du Président de la République en date du 4 décembre 2015.

² Nommé par décret en date du 10 avril 2015

³ Nommé par décret en date du 6 juillet 2015

Invités

Alain NOURISSIER⁴

Chef de la mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

1.3.2. Direction générale

Directeur Général

Pierre LEPETIT

1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs

Président-Directeur Général

Pierre LEPETIT

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche.

Administrateurs représentant l'Etat

Benjamin GALLEZOT

Administrateur de GEAST.

François JAMET

Administrateur représentant l'Etat de la SAS France Brevets, de l'INPI, et de Bpifrance Financement.

Arnaud JULLIAN

Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), de l'Etablissement public de Paris Saclay et de Business France. Représentant du Gouvernement auprès de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences-Po).

Françoise LOMBARD

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de de l'Imprimerie Nationale, de la Société nationale de Radiodiffusion Radio France et de Radio France.

Sébastien RASPILLER

Administrateur représentant l'Etat au Conseils d'administration de l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) et de Bpifrance Financement.

1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2016

Mazars

Représenté par

Matthew BROWN et Charles de BOISRIOU

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG S.A.

Représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Ulrich SARFATI

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

⁴ Désigné par décret en date du 28 juillet 2015



1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2016

1.6.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Modification du contrat de garantie des émissions, par Bpifrance Financement, de titres de créance moyen long terme (prise en compte du *Bail-in*)

Autorisée par le Conseil d'administration du 4 octobre 2016, cette modification du contrat de garantie⁵, a pour objet de sécuriser les investisseurs de Bpifrance Financement sur leur situation en cas de mise en jeu, par l'ACPR, d'un instrument de renflouement interne dit « bail-in » en renforçant le caractère autonome de la garantie consentie par l'EPIC Bpifrance.

Arrêté de la nouvelle méthodologie de détermination de la rémunération de la garantie des émissions, par Bpifrance Financement, de titres de créance moyen long terme

Le Conseil d'administration du 28 novembre 2016, considérant que la méthodologie, utilisée depuis 2011 pour fixer la rémunération de la garantie des émissions mentionnées ci-avant n'est plus pertinente en raison d'un nombre insuffisant d'émetteurs pouvant être considérés comme comparables à Bpifrance Financement a arrêté une nouvelle méthodologie.

Cette méthodologie dépend de la capacité de Bpifrance Financement à respecter 5 indicateurs (ratios de solvabilité, liquidité, financement long terme et rentabilité). Ces indicateurs seront établis annuellement ou à intervalle plus resserré si la conjoncture le requiert.

Afin de refléter le risque pris par l'EPIC en qualité de garant des émissions, le Conseil d'administration pourra décider souverainement de modifier la rémunération de la garantie si les performances de Bpifrance Financement le justifient, selon un barème prédéterminé en fonction du franchissement ou non du seuil d'alerte d'un ou plusieurs indicateurs.

Intervention de l'EPIC Bpifrance en soutien à l'économie française

En 2016, l'EPIC Bpifrance a été signataire (en tant qu'opérateur ou non) notamment des conventions ou avenants suivants, qui entrent dans le cadre de sa mission d'intérêt général de soutien à l'économie française :

- une convention relative au prêt FEDER Innovation avec la collectivité territoriale de Corse et
- l'Avenant n°2 à la convention du 8 décembre 2014 entre l'Etat et Bpifrance relatif au PIA (« action Prêts pour l'industrialisation Prêts Croissance Industrie ») ayant pour objet le redéploiement de 100 M€ afin de permettre l'abondement du fonds de garantie « Prêts Croissance Industrie 2 » et le financement de l'évaluation complémentaire du dispositif à hauteur de 100 K€ TTC maximum.

Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2016 et les perspectives 2017 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels de ces entités, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

1.6.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'établissement public Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

⁵ Autorisé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011,

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par ses filiales, les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans ses filiales ou dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'établissement public peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance exerce trois missions principales:

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le capital de Bpifrance SA et a veillé en 2016 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine étatique ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance Financement représentent un montant de 27,9 Md€ au 31 décembre 2015 qui se décompose de la manière suivante :

- 15,5 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre du programme EMTN ;
- 4,4 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (BEI, KFW et Banque du Conseil de l'Europe) ;
- 4 Md€ au titre du programme BMTN ;
- 4 Md€ au titre du programme de certificats de dépôts.

Les ressources obligataires enregistrent une assez forte progression par rapport à l'an dernier (+ 20%), avec un total d'émissions sur l'année de 4,3 Md€, soit :

- 250 M€ d'une durée de 6 ans, par assimilation à une émission lancée en septembre 2012, dans le cadre de placements privés réalisés au mois de janvier et février ;
- 500 M€ d'une durée 5 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de février ;
- 700 M€, d'une durée de 3 ans, par assimilation à une émission lancée en mai 2014, dans le cadre d'une émission publique réalisée en février ;
- 200 M€, d'une durée de 7 ans, par assimilation à une émission lancée en septembre 2011, dans le cadre d'un placement privé réalisé au mois de mars ;
- 1 050 M€ d'une durée moyenne de 8 ans, par assimilation à une émission lancée en décembre 2013, dans le cadre de deux placements privés réalisés en avril suivis d'une émission publique réalisée au mois de novembre ;
- 600 M€ d'une durée de 5 ans, par assimilation à une émission lancée en octobre 2014, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de mai ;
- 400 M€, d'une durée de 9 ans, par assimilation à une émission lancée en avril 2015, dans le cadre d'un placement privé réalisé au mois de juillet ;
- 367 M€, d'une durée de 15 ans dans le cadre d'un placement privé réalisé au mois de juillet ;
- 200 M€, d'une durée de 9 ans, par assimilation à une émission lancée en février 2013, dans le cadre d'un placement privé réalisé au mois de juillet.

Comme précisé au paragraphe 1.5.1, le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 20 octobre 2016 pour préciser que la Garantie de titres de Bpifrance Financement conservera son plein effet, outre



les cas déjà prévus (nomination d'un conciliateur ou d'un mandataire ad hoc, accord amiable avec ses créanciers, jugement rendu prononçant la liquidation judiciaire, plan de sauvegarde ou toute autre procédure similaire, concordat avec ses créanciers), au cas où Bpifrance Financement ferait l'objet d'une mesure de redressement ou de résolution bancaire en application de toute directive, loi ou règlement en vigueur.

Le plafond du programme EMTN a été porté de 20 à 24 Md€ en décembre 2016.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2016 a été complété par des émissions de Bons à Moyen Terme d'un montant de 0,8 Md€ et un recours aux TLTRO à hauteur de 2 Md€.

Les certificats de dépôts représentent au 31 décembre 2016 un encours de 3,1 Md€, soit une progression de 35% par rapport au 31 décembre 2015. Sur l'année 2016, Bpifrance Financement a émis un montant total de 6,6 Md€ de certificats de dépôts, dont 33% à moins de 3 mois, 29% à moins de 6 mois et 38% à 6 mois et plus.

1.6.3. Perspectives pour 2017

En 2017, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2017 de Bpifrance Financement. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 8,5 Md€ et un montant cible de 5,9 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programme EMTN, ou non, par émission de BMTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou leur contrevalet en devises.

1.6.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

Depuis le 31 décembre 2015, la présentation des comptes consolidés et de leur comparatif suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance concernent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 17,0 Md€ au 31 décembre 2016 contre 18,0 Md€ au 31 décembre 2015.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance pour 2016 comprend les opérations propres de l'entité mère après neutralisation des dividendes perçus de Bpifrance mais en intégrant la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 319,2 M€ du fait de sa mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 334,1 M€ contre 325,4 M€ en 2015.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes (57,7 M€) et d'un dividende (60 M€) versés par Bpifrance SA et l'enregistrement, au titre du fonds de réserve versé en 2015 à Bpifrance Financement, de sa rémunération pour 5,4 M€. Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 24,1 M€ qui représentent la rémunération de la garantie consentie à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance.

Ses charges d'exploitation pour 2,9 M€ représentent principalement le paiement de la taxe sur les dividendes distribués en 2016 (1,7 M€), la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE 0,5 M€) et le solde essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance Financement ou Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance qui n'emploie pas de salarié.

Le résultat net est bénéficiaire de 132,6 M€.

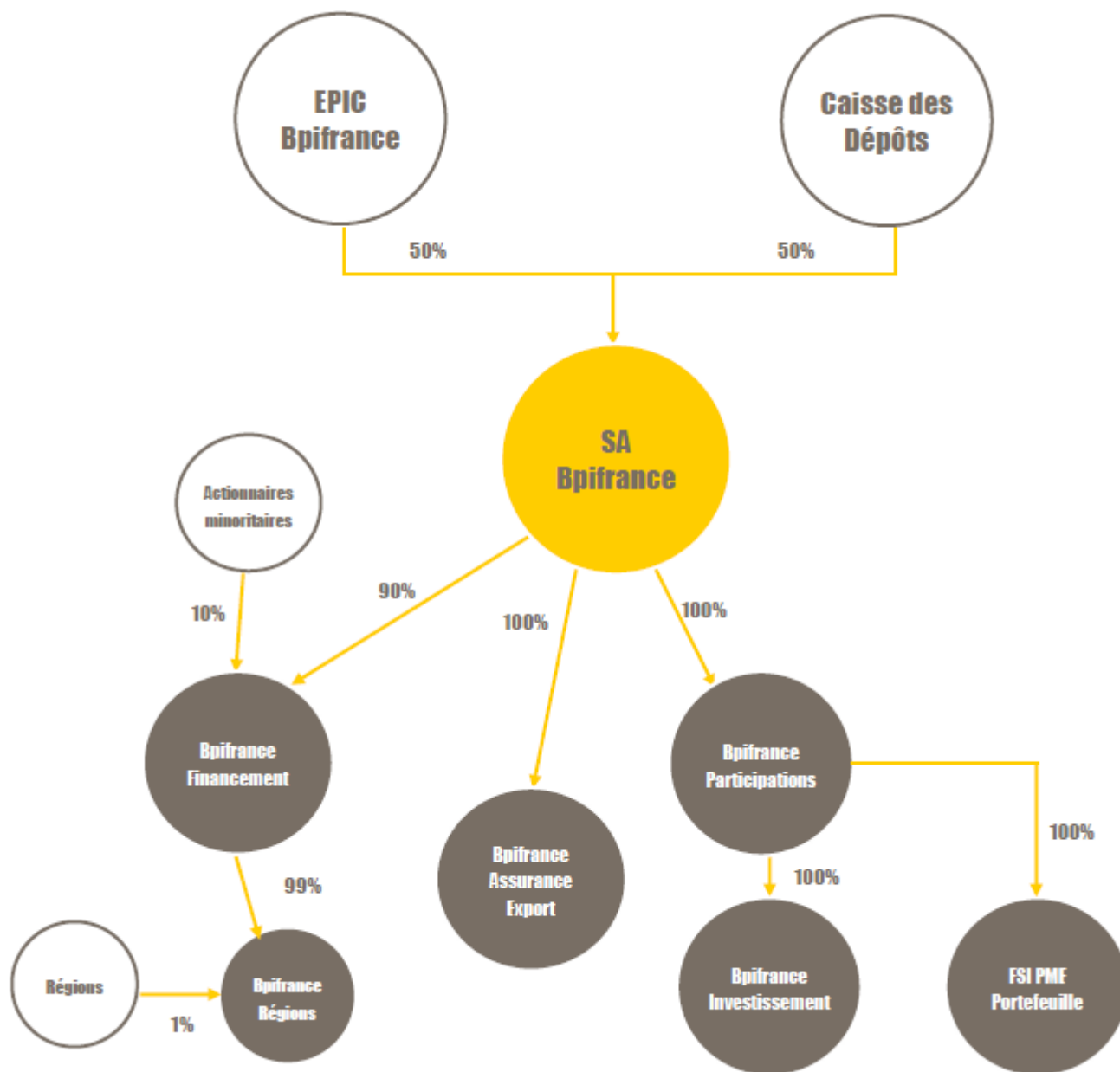
L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 16,4 Md€ contre 17,5 Md€ en 2015. Ses engagements hors bilan qui traduisent les garanties données sont en hausse de 2,2 Md€, à maintenant 28,6 Md€ traduisant les nouveaux programmes d'émissions réalisés cette année.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance SA est inchangée, à 10,4 Md€. Elle est complétée par la participation de 425 M€ dans le fonds SPI (Projets industriels d'avenir partiellement libérée) et par un engagement de souscription de 50 M€ dans le fonds Amorçage Angels. Enfin, grâce aux nouveaux programmes du PIA et des versements de l'Etat, l'EPIC Bpifrance dispose de 2,8 Md€ pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissements d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

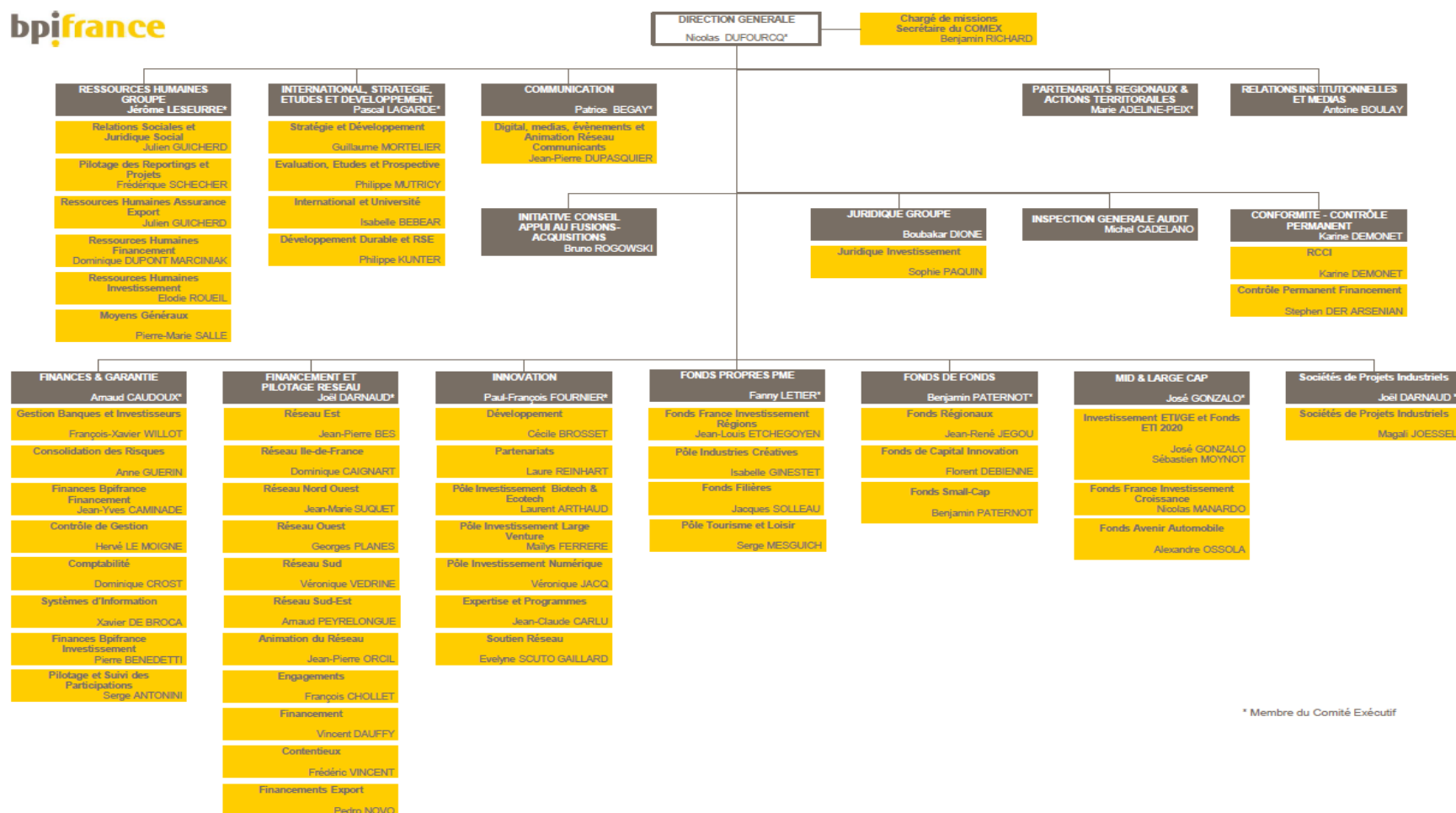


2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

2.1. Organigramme capitalistique

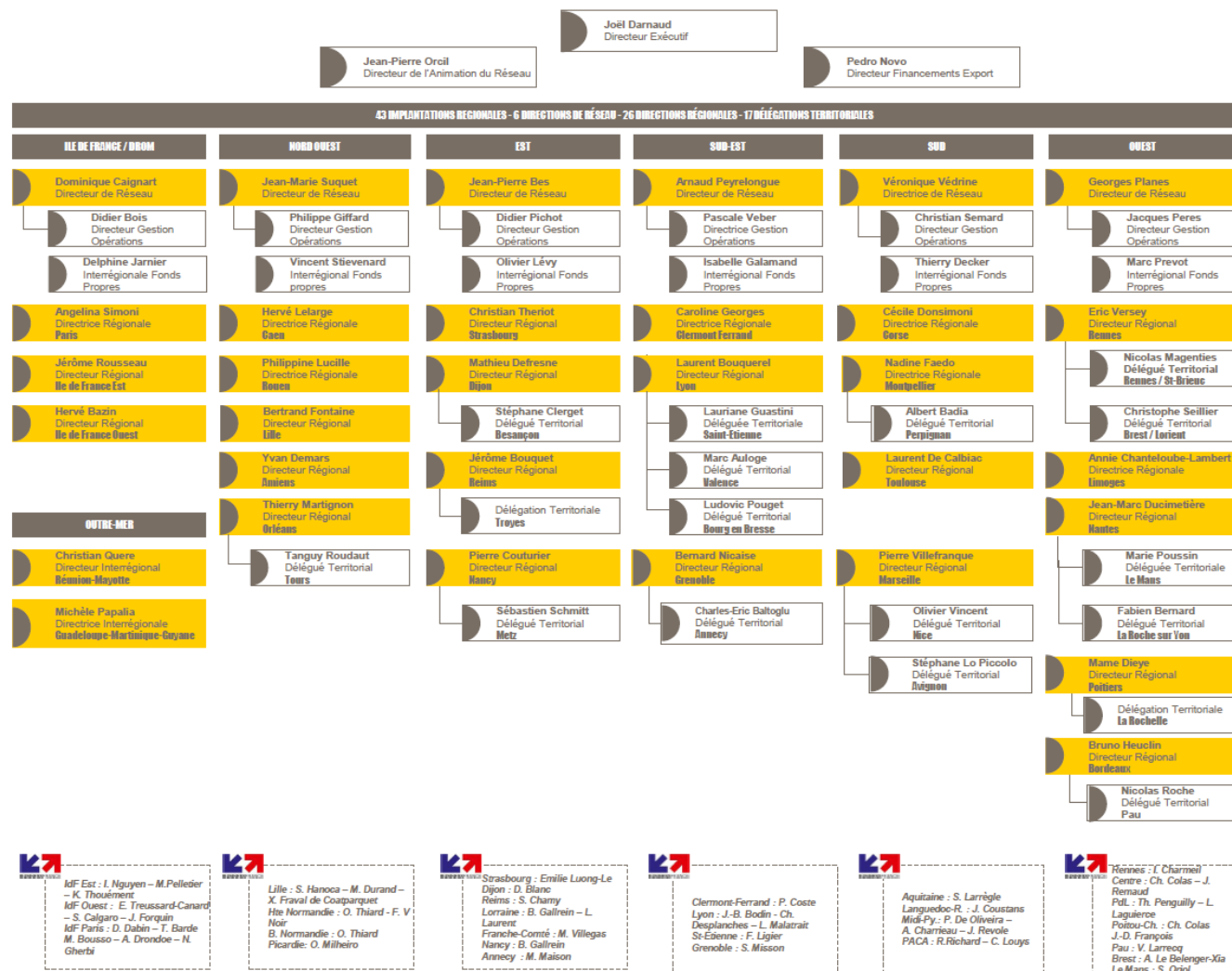


2.2. Organigramme fonctionnel



* Membre du Comité Exécutif

2.3. Organigramme du Réseau



3. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.1	11 490,0	11 322,6
Autres actifs financiers non courants	6.2	2 563,9	2 087,6
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		14 053,9	13 410,2
Créances clients et créances diverses	6.3	13,8	4,2
Actifs d'impôts courants		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	6.2	4,0	317,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	2 861,4	4 219,0
ACTIFS COURANTS		2 879,2	4 540,8
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		16 933,1	17 951,0

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital et réserves liées		9 068,6	9 083,4
Réserves consolidées		1 236,9	951,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		473,9	525,8
Résultat		334,1	325,4
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		11 113,5	10 886,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		11 113,5	10 886,0
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	14,0	19,0
Dettes financières diverses	6.6	1 869,0	1 430,0
Passifs d'impôts différés		0,0	0,0
PASSIFS NON COURANTS		1 883,0	1 449,0
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	0,0	301,6
Dettes financières diverses	6.6	16,1	16,0
Autres passifs financiers	6.7	2 715,4	4 081,5
Passifs d'impôts courants		5,8	5,2
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.8	1 199,3	1 211,7
PASSIFS COURANTS		3 936,6	5 616,0
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		16 933,1	17 951,0

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-2,3	-4,1
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-0,6	-0,2
Dotation aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-2,9	-4,3
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	0,0	-16,9
RESULTAT OPERATIONNEL		-2,9	-21,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.5	319,2	332,8
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		316,3	311,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	44,6	46,1
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-44,6	-46,1
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	29,6	18,6
Impôts		-11,8	-4,8
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		334,1	325,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		334,1	325,4
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		334,1	325,4

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT NET	334,1	325,4
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts de conversion sur entreprises mises en équivalence</i>	10,7	41,9
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	-60,5	105,8
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	8,6	-1,6
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-41,2	146,1
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	292,9	471,5
* Dont part du groupe	292,9	471,5
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2014	9 083,4	541,2	421,6		10 046,2
Résultat 2014				525,0	525,0
Résultat affecté aux réserves	0,0	525,0	0,0	-525,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-125,6	0,0	0,0	-125,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	105,8	0,0	105,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	331,0	0,0	331,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-225,2	0,0	-225,2
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-1,6	0,0	-1,6
Ecarts de conversion		41,9	0,0	0,0	41,9
Autres mouvements	0,0	-31,1	0,0	0,0	-31,1
Entrée/sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2015	9 083,4	951,4	525,8	0,0	10 560,6
Résultat 2015				325,4	325,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	325,4	0,0	-325,4	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-57,7	0,0	0,0	-57,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-60,5	0,0	-60,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	85,3	0,0	85,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-145,8	0,0	-145,8
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	8,6	0,0	8,6
Ecarts de conversion	0,0	10,7	0,0	0,0	10,7
Autres mouvements	0,0	7,1	0,0	0,0	7,1
Diminution de capital	-14,8	0,0	0,0	0,0	-14,8
Situation au 31 décembre 2016	9 068,6	1 236,9	473,9	0,0	10 779,4
Résultat 2016				334,1	334,1

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	334,1	325,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-319,2	-332,8
Dividendes (titres non consolidés)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11,8	4,8
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	26,7	-2,6
Impôts versés (B)	-11,2	-1,1
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-22,0	-12,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	-6,5	-16,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	117,7	355,0
Variation des prêts et avances consentis	-162,7	-746,5
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-45,0	-391,5
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-14,8	0,0
* versées par les actionnaires de la société mère	-14,8	0,0
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-57,7	-125,6
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-57,7	-125,6
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	439,0	130,0
Remboursements d'emprunts	-306,6	-1,8
Intérêts financiers nets versés	0,1	0,0
Autres flux liés aux opérations de financement	-1 366,1	71,3
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-1 306,1	73,9
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	-1 357,6	-333,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 219,0	4 552,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 861,4	4 219,0
Variation de la trésorerie nette	-1 357,6	-333,9

Annexe comptable

●	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	22
●	NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	22
●	NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	22
●	NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	25
●	NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	25
●	NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	29
●	NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	33
●	NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	35
●	NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	37
●	NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	39
●	NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	40
●	NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	40
●	NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	41

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Aux termes de la décision 2016-PNUM-01 du 22 novembre 2016, le Premier Ministre a décidé un redéploiement à hauteur de 14 786 250 euros de crédits de l'action « Développement de l'économie numérique - Prêts numériques » vers l'action « Projets structurants pour la compétitivité ». Cette somme initialement portée au capital de l'EPIC Bpifrance a donc été redéployée par réduction de capital.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2016

Les états financiers consolidés 2016 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2016.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2016.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

La norme actuelle IAS 39 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sera remplacée par la norme IFRS 9 « Instruments financiers », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Celle-ci impactera le sous-groupe Bpifrance SA, consolidé au sein de l'EPIC Bpifrance par la méthode de la mise en équivalence. Elle sera appliquée rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018.

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2016.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles une influence notable est exercée.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité.

La dépréciation éventuelle est alors enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » et affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Depuis le 31 décembre 2015, la présentation des comptes consolidés et de leur comparatif suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au

décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Ainsi les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2016 % d'intérêt	31/12/2016 % de droit de vote	31/12/2015 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les actifs sont dépréciés lorsqu'il existe, après leur comptabilisation initiale, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas

échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2016 à 34,3 millions d'euros.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2016	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 490,0	152,7
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 490,0	152,7

(en millions d'euros)	31/12/2015	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 322,6	195,1
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 322,6	195,1

6.2. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prêt en livres Sterling (1)(2)	14,0	19,0
Prêts en euros (2)	1 869,0	1 730,0
Dotation PPMTR (3)	43,2	22,5
Fonds de réserve (4)	621,6	616,1
Dotation à recevoir (5)	4,0	0,0
Créances rattachées	16,1	17,6
Total des autres actifs financiers	2 567,9	2 405,2

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

(5) Avenant n°1 du 27 décembre 2016 à la convention du 5 décembre 2014 entre l'Etat et la caisse des dépôts et consignations et l'Epic Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir Action "Quartiers numériques" "French Tech"

6.3. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Commissions EMTN à recevoir	13,8	4,2
Total des créances clients et créances diverses	13,8	4,2

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Compte Banque BRED	1,3	1,0
Compte courant Etat - Agence France Trésor	116,5	137,8
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	2 580,1	3 734,8
Compte courant Bpifrance Financement	163,5	345,4
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 861,4	4 219,0

6.5. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	14,0	19,0
Emprunt Codevi (BPCE)	0,0	300,0
Dettes rattachées	0,0	1,6
Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit	14,0	320,6

6.6. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts auprès de l'Etat	1 869,0	1 430,0
Dettes rattachées	16,1	16,0
Total des dettes financières diverses	1 885,1	1 446,0

6.7. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Ressources Publiques Investissements d'avenir	2 584,1	3 720,0
Autres ressources Publiques d'intervention	65,4	65,4
Fonds Modernisation de la restauration	65,9	66,5
Dotation à payer Bpifrance Financement	0,0	229,6
Total des autres passifs financiers	2 715,4	4 081,5

6.8. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres restant à libérer Bpifrance SA	1 149,8	1 149,8
Produits constatés d'avance	47,1	57,4
Dettes fournisseurs	0,5	0,5
Dettes fiscales et sociales	1,9	4,0
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	1 199,3	1 211,7

6.9. Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Autres actifs financiers		2 709,0		2 709,0
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		14,0		14,0
Dettes financières diverses		2 062,2		2 062,2

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Autres actifs financiers		2 600,1		2 600,1
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		327,6		327,6
Dettes financières diverses		1 643,6		1 643,6

6.10. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actif	14,0	19,0
Passif	14,0	19,0

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prestations des Sociétés du Groupe	-0,6	-0,2
Charges externes	0,0	0,0
Sous Total	-0,6	-0,2
Impôts et Taxes et versements assimilés (*)	-2,3	-4,1
Sous Total	-2,3	-4,1
Total des impôts et taxes et charges externes	-2,9	-4,3

(*) dont -1,7 de taxe sur les dividendes en 2016 et -3,8 en 2015

7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations Prêts Croissance Automobile	0,0	-16,9
Total des autres charges opérationnelles	0,0	-16,9

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement	44,6	46,1
- Prêts (en €)	44,5	46,0
- Prêts (en devises)	0,1	0,1
Total des produits de trésorerie	44,6	46,1

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-0,1	-0,1
Emprunt (BPCE)	-2,2	-4,2
Emprunt Etat	-42,3	-41,8
Total coût de l'endettement financier brut	-44,6	-46,1

7.4. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Commissions de garantie Bpifrance Financement	24,1	16,9
Fonds de réserve	5,5	1,7
Total des autres produits et charges financiers	29,6	18,6

7.5. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	319,2	332,8
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	319,2	332,8

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC Bpifrance à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2016, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 861,4	4 219,0
Autres actifs financiers	1 899,1	1 766,6
Total	4 760,5	5 985,6

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 2 861,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 concerne des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 2 696,6 millions d'euros ainsi que des comptes courants pour 164,7 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 1 899,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 concerne exclusivement le groupe, avec des prêts pour 1 883,0 millions d'euros (hors créances rattachées)

8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2016		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2016	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2016	-	-
31 décembre 2015		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2015	1,2	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2015	-	-

Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2016						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 885,1	-2 052,8	-	- 1,2	- 41,5	-1 439,6	- 570,5
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	14,0	- 14,1	-	- 0,0	- 2,4	- 9,4	- 2,3

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2015						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 446,0	-1 671,3	-	- 1,2	- 41,5	- 971,2	- 657,3
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	320,6	- 324,9	-	- 1,9	- 306,2	- 11,3	- 5,5

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Hypothèses et jugements importants

L'EPIC Bpifrance détenant exclusivement les titres de Bpifrance, aucun jugement n'a été exercé dans la détermination du périmètre de consolidation.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des partenariats

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2016 et 2015 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)

	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	882,3	579,9	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 854,0	3 179,5	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,5	1,6
Instruments dérivés de couverture	93,0	519,9	Instruments dérivés de couverture	122,4	544,5
Actifs financiers disponibles à la vente	9 502,0	8 976,9	Dettes envers les établissements de crédit	12 298,3	11 371,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 775,2	2 284,3	Dettes envers la clientèle	3 813,4	3 167,9
Prêts et créances sur la clientèle	33 323,2	28 216,1	Dettes représentées par un titre	20 654,6	17 031,5
Opérations de location financement et assimilées	6 005,1	5 963,6	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	435,3	392,2
Aides au financement de l'innovation	534,1	488,4	Passifs d'impôts courants et différés	429,9	459,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	424,8	434,7	Comptes de régularisation et passifs divers	1 888,6	2 531,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 699,5	6 737,2	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	45,4	60,7	Provisions	1 872,5	1 653,7
Comptes de régularisation et actifs divers	2 993,6	3 239,3	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	805,4	793,8
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Fonds de garantie publics	3 135,0	3 288,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 119,4	2 974,4	Dettes subordonnées	7,3	14,3
Immeubles de placement	0,0	0,0	Capitaux propres	23 006,1	22 583,6
Immobilisations corporelles	121,8	118,1	Capitaux propres part du Groupe	22 674,6	22 255,1
Immobilisations incorporelles	103,4	60,6	- <i>Capital et réserves liées</i>	20 981,4	20 981,4
Ecarts d'acquisition	0,5	0,5	- <i>Réserves consolidées</i>	-1 305,0	-1 770,9
			- <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	2 275,0	2 378,9
			- <i>Résultat</i>	723,2	665,7
			Intérêts minoritaires	331,5	328,5
			- <i>Réserves</i>	314,0	318,4
			- <i>Résultat</i>	17,5	10,1
TOTAL DE L'ACTIF	68 477,3	63 834,1	TOTAL DU PASSIF	68 477,3	63 834,1

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	1 518,6	1 440,2
Intérêts et charges assimilées	-851,1	-818,2
Commissions (produits)	46,5	39,6
Commissions (charges)	-2,2	-2,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	146,0	160,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	359,9	494,1
Produits des autres activités	157,5	56,8
Charges des autres activités	-123,3	-38,7
PRODUIT NET BANCAIRE	1 251,9	1 331,4
Charges générales d'exploitation	-508,3	-474,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-34,2	-30,0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	709,4	827,3
Coût du risque	-33,8	-81,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	675,6	746,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26,8	59,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	254,2	51,8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	956,6	857,0
Impôts sur les bénéfices	-215,9	-181,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	740,7	675,8
Intérêts minoritaires	17,5	10,1
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	723,2	665,7
* Résultat par action (en euros)	0,34	0,32
* Résultat dilué par action (en euros)	0,34	0,32

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres part du groupe	22 674,6	22 255,1
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	11 337,3	11 127,6
Ecart d'évaluation/d'acquisition	152,7	195,1
Retraitements de consolidation	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	11 490,0	11 322,7

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 11 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2016	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-2,9	0,0	-2,9
Résultat financier	29,6	0,0	29,6
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	319,2	319,2

31/12/2015	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-21,2	0,0	-21,2
Résultat financier	18,6	0,0	18,6
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	332,8	332,8

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 861,4	4 219,0
Autres actifs financiers	2 567,9	2 405,2
Participations dans les entreprises MEE	11 490,0	11 322,6

Note 12 – Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	28 635,1	26 415,9
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*)	28 635,1	26 415,9
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	28 635,1	26 415,9
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2016 la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2016	31/12/2015
Actif	2 698,0	2 732,3
Autres actifs financiers	2 520,7	2 382,7
Créances clients et créances diverses	13,8	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163,5	345,4
Passif	1 197,2	1 437,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	1 197,2	1 437,0
Postes du compte de résultat	31/12/2016	31/12/2015
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	74,3	64,8
Engagements	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	28 635,1	26 418,9
Engagements reçus	0,0	0,0

13.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)

	Mazars		KPMG Audit	
	2016	2015	2016	2015
Certification des comptes	27	26	26	26
Autres services	-	-	-	-
Total	27	26	26	26

13.3. Activités pour comptes de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

Ainsi, les titres souscrits par l'EPIC Bpifrance dans le fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels dans le cadre de l'action PIAVE - Projets industriels d'avenir et dans le fonds Amorçage Angel, représentant respectivement un montant de 129,5 M€ et de 5,5 M€ au 31 décembre 2016, ne sont pas portés au bilan du groupe.

4. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2016

- Bilan Publiable
- Compte de résultat Publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		13 533 545,5	0,0	13 533 545,5	13 320 881,3
Immobilisations financières		13 533 545,5	0,0	13 533 545,5	13 320 881,3
- Participations	3	10 965 696,2	0,0	10 965 696,2	10 915 697,2
- Prêts	4	1 899 045,9	0,0	1 899 045,9	1 766 551,8
- Autres immobilisations financières	5	668 803,4	0,0	668 803,4	638 632,3
Actif circulant		2 875 201,4	0,0	2 875 201,4	4 223 157,0
- Autres créances	6	13 819,5	0,0	13 819,5	4 164,1
- Disponibilités	7	2 861 381,9	0,0	2 861 381,9	4 218 992,9
Total de l'actif		16 408 746,9	0,0	16 408 746,9	17 544 038,3

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	8	10 114 234,5	10 054 098,7
- Capital souscrit		9 068 631,4	9 083 417,7
- Report à nouveau		912 973,4	623 170,2
- Résultat de l'exercice		132 629,7	347 510,8
Dettes financières		1 899 045,9	1 766 551,8
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	9	13 963,0	320 563,6
- Emprunts et dettes financières diverses	10	1 885 082,9	1 445 988,2
Dettes d'exploitation		2 852 817,3	4 119 988,9
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	474,8	497,8
- Dettes fiscales et sociales	12	1 974,2	3 980,9
- Autres dettes	13	2 850 368,3	4 115 510,2
Dettes diverses		1 495 531,8	1 545 971,9
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	1 489 749,1	1 540 749,1
- Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	15	5 782,7	5 222,8
Produits constatés d'avance		47 117,4	57 427,0
- Produits constatés d'avance	16	47 117,4	57 427,0
Total du passif		16 408 746,9	17 544 038,3

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
(en milliers d'euros)			
Produits d'exploitation		0,0	0,0
Charges d'exploitation	17	-2 908,3	-4 344,7
- Charges externes		-632,8	-272,1
- Impôts et Taxes		-2 275,5	-4 072,6
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 908,3	-4 344,7
Produits financiers		191 983,4	419 766,5
- Dividendes	18	117 707,6	354 988,7
- Intérêts et produits assimilés	19	74 275,8	64 777,8
Charges financières		-44 647,2	-46 129,0
- Intérêts et charges assimilées	20	-44 647,2	-46 129,0
RESULTAT FINANCIER		147 336,2	373 637,5
Produits Exceptionnels		0,0	0,0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0,0	0,0
Charges Exceptionnelles	21	0,0	-16 928,7
- Sur opérations de gestion		0,0	-16 928,7
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		0,0	0,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,0	-16 928,7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		144 427,9	352 364,1
- Impôts sur les bénéfices	22	-11 798,2	-4 853,3
RESULTAT DE L'EXERCICE		132 629,7	347 510,8

Annexe comptable

•	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	48
•	NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	48
•	NOTE 3 - PARTICIPATIONS	49
•	NOTE 4 - PRETS	51
•	NOTE 5 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51
•	NOTE 6 - AUTRES CREANCES	52
•	NOTE 7 - DISPONIBILITES (CREANCES RATTACHEES INCLUSES)	52
•	NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES	52
•	NOTE 9 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	53
•	NOTE 10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	53
•	NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	53
•	NOTE 12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	54
•	NOTE 13 - AUTRES DETTES	54
•	NOTE 14 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	54
•	NOTE 15 - DETTES FISCALES (IMPOTS SUR LES BENEFICES)	55
•	NOTE 16 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	55
•	NOTE 17 - CHARGES D'EXPLOITATION	55
•	NOTE 18 - DIVIDENDES	55
•	NOTE 19 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	56
•	NOTE 20 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	56
•	NOTE 21 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	56
•	NOTE 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	57
•	NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN	57
•	NOTE 24 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	58
•	NOTE 25 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES	58

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

- 1.1. Faits significatifs de l'exercice**

Aux termes de la décision 2016-PNUM-01 du 22 novembre 2016, le Premier Ministre a décidé un redéploiement à hauteur de 14 786 250 euros de crédits de l'action « Développement de l'économie numérique - Prêts numériques » vers l'action « Projets structurants pour la compétitivité ». Cette somme initialement portée au capital de l'EPIC Bpifrance a donc été redéployée par réduction de capital.

- 1.2. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés, dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de changes sont constatées dans le résultat financier.

• **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Participation Bpifrance SA	10 490 698,2	10 490 698,2
Participation Fonds SPI(1)	424 999,0	424 999,0
Participation Fonds Amorçage Angel(2)	49 999,0	0,0
Montant net	10 965 696,2	10 915 697,2

(1) Prises de participations dans des sociétés de projets industriels

Conformément à la convention du 27 novembre 2014 entre l'Etat et L'EPIC Bpifrance relative au programme d'action : "Projets industriels d'avenir (PIAVE)".

(2) Prises de participations dans le fonds professionnel de capital investissement conformément au bulletin de souscription du 17 février 2016 entre l'Epic Bpifrance et Bpifrance Investissement.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2016

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	474 998	474 998	0	0	0
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	10 490 698	10 490 698	0	0	117 708
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

- **Note 4 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prêt en livres Sterling (1)(2)	13 961,5	18 997,9
Prêts en euros (2)	1 869 000,0	1 730 000,0
Créances rattachées	16 084,4	17 553,9
Total (1)	1 899 045,9	1 766 551,8

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	0,0	1 882 961,5
1 882 961,5		

- **NOTE 5 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotation PPMTR (1)	43 201,2	22 519,7
Fonds de réserve (2)	621 612,2	616 112,6
Dotation à recevoir (3)	3 990,0	0,0
Total	668 803,4	638 632,3

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

(3) Avenant n°1 du 27 décembre 2016 à la convention du 5 décembre 2014 entre l'Etat et la caisse des dépôts et consignations et l'Epic Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir Action "Quartier numériques" " French Tech"

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières	3 990,0	664 813,4
668 803,4		

- Note 6 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Commissions de garantie EMTN à recevoir	13 819,5	4 164,1
Total	13 819,5	4 164,1

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	13 819,5	0,0
13 819,5		

- Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Compte Banque BRED	1 278,9	955,1
Compte courant Etat- Agence France Trésor	116 533,2	137 818,7
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	2 580 106,7	3 734 792,5
Compte courant Bpifrance Financement	163 463,1	345 426,6
Total	2 861 381,9	4 218 992,9

- Note 8 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Affectation du résultat	Diminution de capital	Distribution de réserves	Résultat 2016	31/12/2016
Capital	9 083 417,7		-14 786,3	0,0		9 068 631,4
Report à nouveau	623 170,2	347 510,8		-57 707,6		912 973,4
Résultat de l'exercice	347 510,8	-347 510,8			132 629,7	132 629,7
Total	10 054 098,7	0,0	-14 786,3	-57 707,6	132 629,7	10 114 234,5

- **Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	13 961,5	18 997,9
Emprunt Codevi (BPCE)	0,0	300 000,0
Dettes rattachées	1,5	1 565,7
Total	13 963,0	320 563,6

Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (hors dettes rattachées)	0,0	0,0	13 961,5

- **Note 10 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts auprès de l'Etat	1 869 000,0	1 430 000,0
Dettes rattachées	16 082,9	15 988,2
Total	1 885 082,9	1 445 988,2

Ventilation des emprunts et dettes financières (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	0,0	1 300 000,0	569 000,0
1 869 000,0			

- **Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 12 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 13 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	2 719 096,3	3 754 006,7
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,5	65 356,5
Fonds Modernisation de la restauration	65 915,5	66 519,5
Dotation à payer à Bpifrance Financement	0,0	229 627,5
Total	2 850 368,3	4 115 510,2

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	2 850 368,3	0,0	0,0
	2 850 368,3		

- Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres restant à libérer Bpifrance SA	1 149 750,0	1 149 750,0
Titres restant à libérer Fonds SPI	295 500,0	390 999,1
Titres restant à libérer Fonds Amorçage Angels	44 499,1	0,0
Total	1 489 749,1	1 540 749,1

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 489 749,1	0,0	0,0
	1 489 749,1		

- **Note 15 - Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 16 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler	47 117,4	57 427,0
Total	47 117,4	57 427,0

- **Note 17 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prestations des Sociétés du Groupe (1)	-575,5	-228,5
Charges externes	-57,3	-43,6
<i>Sous Total</i>	-632,8	-272,1
Impôts et Taxes et versements assimilés (2)	-2 275,5	-4 072,6
<i>Sous Total</i>	-2 275,5	-4 072,6
Total	-2 908,3	-4 344,7

(1) Les charges externes sont composées de refacturation de personnel, d'honoraires.

(2) dont 1 731,2 de taxe sur les dividendes en 2016 et 3 769,2 en 2015.

- **Note 18 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes Bpifrance SA	117 707,6	354 988,7
Total	117 707,6	354 988,7

- **Note 19 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement	44 647,0	46 128,6
- Prêts (en euros)	44 559,9	46 008,1
- Prêts (en devises)	87,1	120,5
Commissions	24 129,1	16 894,2
- Commissions de garantie Bpifrance Financement	24 129,1	16 894,2
Fonds de réserve	5 499,7	1 755,0
- Fonds de réserve	5 499,7	1 755,0
Total	74 275,8	64 777,8

- **NOTE 20 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-87,1	-120,5
Emprunt (BPCE)	-2 187,5	-4 187,5
Emprunt Etat	-42 372,4	-41 820,6
Compte à vue	-0,2	-0,4
Total	-44 647,2	-46 129,0

- **Note 21 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations Prêts croissance automobile	0,0	-16 928,7
Total	0,0	-16 928,7

- **Note 22 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 34 336,9 milliers d'euros, la base comptable est de 144 427,8 milliers d'euros.

Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

- **Note 23 - Engagements hors-bilan**

	31/12/2016	31/12/2015
(en milliers d'euros)		
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	28 635 133,3	26 415 889,0
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	28 635 133,3	26 415 889,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie sont des engagements donnés à Bpifrance Financement.

- **Note 24 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

- **Note 25 – Eléments concernant les entreprises et parties liées.**

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.



5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016
EPIC Bpifrance
27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort



KPMG AUDIT FSI
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège social : 21-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 9 068 631 429,7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.1 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.5 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion de l'établissement.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 4 mai 2017

KPMG Audit FS I

Marie-Christine Jolys

Associée

Ulrich Sorfati

Associé

Courbevoie, le 4 mai 2017

Mazars

Matthew Brown

Associé

5.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2016

EPIC Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort



KPMG AUDIT FS |
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 9 068 631 429,7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la



KPMG AUDIT FSI
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes individuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 4 mai 2017

KPMG Audit FSI

Marie-Christine Jolys


Ulrich Sarfati

Associée

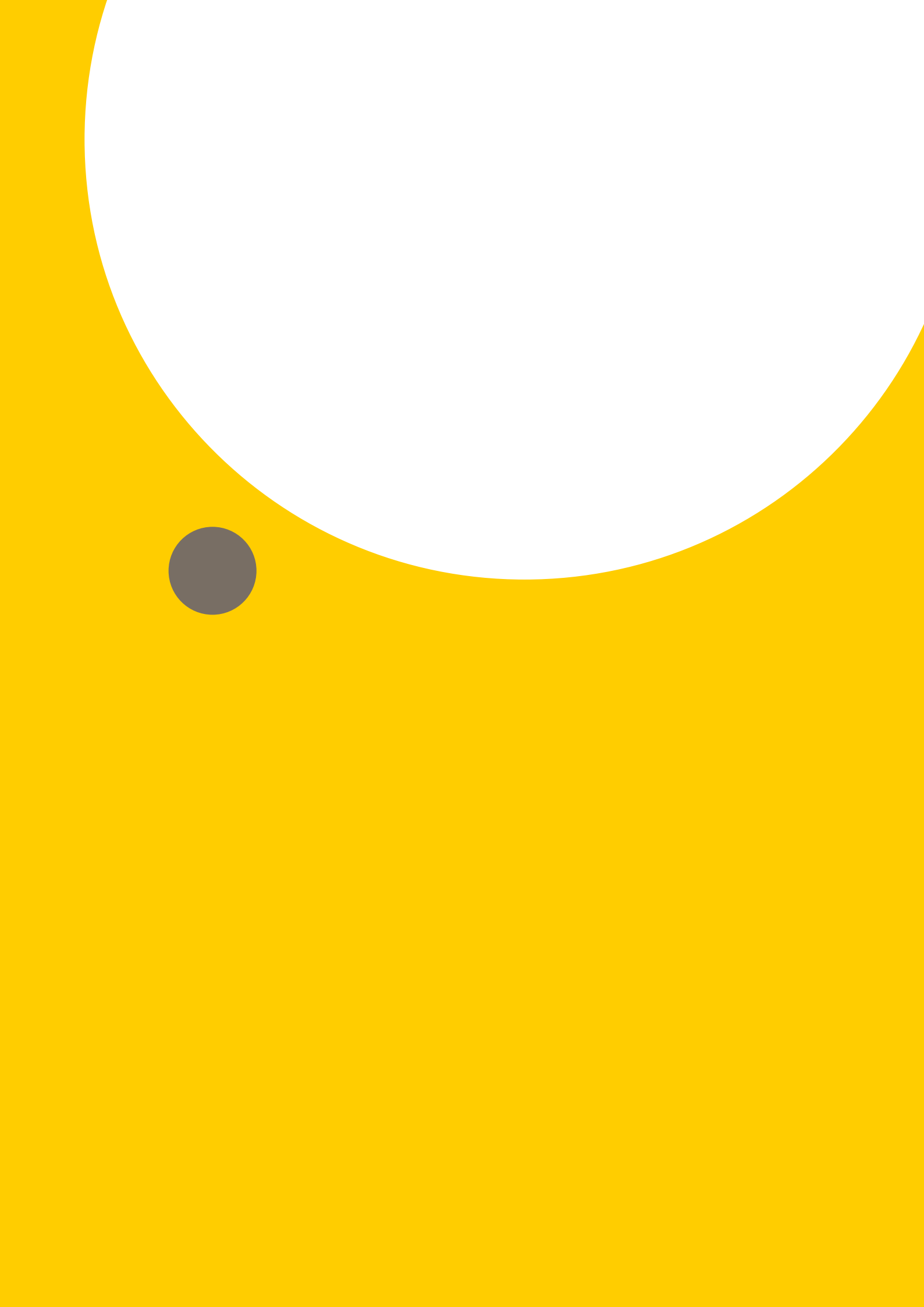
Associé

Courbevoie, le 4 mai 2017

Mazars


Matthew Brown

Associé





Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr